



## Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte



Déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège, division Dinant le

2 6 FEV. 2019 Greffe

N° d'entreprise : 0715.981.051

Dénomination

(en entier): ESPRIT DETENTE NATURE et SANTE

(en abrégé) : EDNS Forme juridique : ASBL

Siège: 25, Rue Saint-Roch, 5530 GODINNE

Objet de l'acte : RECTIFICATION DES STATUTS (modification de l'article 1)

Suite à une erreur matérielle commise lors de la constitution de l'asbl, dont l'acte a été déposé le 18 décembre 2018 au greffe du Tribunal de l'Entreprise de LIEGE / Division de Dinant ( N° d'acte 609 publié au Moniteur Belge le 02 janvier 2019 ), il y a lieu de modifier l'article 1 en y supprimant la dénomination "Healthy True life" et en remplaçant celle-ci par la dénomination suivante " Esprit Détente Nature et Santé.

L'article 1 modifié devient : L'association sans but lucratif prend la dénomination "Esprit Détente Nature et Santé".

A GODINNE, le 15 février 2019,

Christine DIDIER.

Présidente

Dliée chemin des Meuniers n°2 à 5530 GODINNE (YVOIR), N° Nat 65.05.16-146.95

Dépot du présent acte, accompagné du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2019, au greffe du Tribunal de l'Entreprise de LIEGE / Division de DINANT, en exécution de l'Arrêté royal du 26 juin 2003 relatif a la publicité des actes et documents des associations sans but lucratif et des fondations privées.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u>: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature